

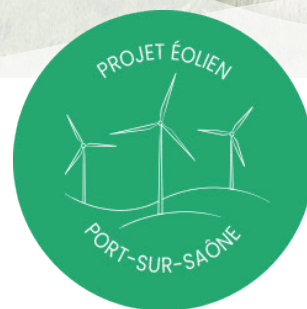
LETTRE D'INFORMATION N°3

MAI 2024

PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF

LE VENT DES COSAQUES

PORT-SUR-SAÔNE (70)



LE MOT DU MAIRE

Chères Portusiennes, chers Portusiens,

Après deux ans d'études sur le terrain et de nombreuses rencontres entre les équipes d'Opale, les élus, l'ONF et également les riverains, le dossier du projet éolien Le Vent des Cosaques sera finalisé dans quelques semaines. Ce dossier de demande d'Autorisation Environnementale, compilant l'ensemble de toutes les études techniques, environnementales et paysagères sera déposé en Préfecture de Haute-Saône en juin prochain, il sera alors instruit par les services de l'Etat pendant, a minima, une année.

Au cours de ces derniers mois d'études et de discussions, la commune de Port-sur-Saône, accompagnée d'un tiers expert, et Opale se sont mis d'accord sur le modèle participatif qui sera mis en place pour le projet. Ainsi, la commune de Port-sur-Saône détiendra 25% du parc éolien « Le Vent des Cosaques », part plus importante que ce qui vous avait été annoncé, traduisant ainsi la volonté de la municipalité d'un véritable ancrage local du projet pour le territoire. Nous présenterons plus en détail le principe dans cette lettre d'information.

Nous avons également constaté la diffusion de tracts d'opposition au sein de la commune et souhaitons vous apporter un éclairage différent sur le projet, en plus des diverses réunions d'informations que nous avons pu organiser ces derniers mois.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Jean PEPE, maire de Port-sur-Saône

Chiffres clés du projet



DISTANCE AUX HABITATIONS

1 KM DES ARPENTS
2,8 KM
DE LA MAIRIE
DE PORT-SUR-SAÔNE



D'EMPRISE EN FORÊT

PRODUCTION ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION DE



ÉMISSIONS ÉVITÉES DE CO₂

26 000 TONNES/AN
SOIT L'ÉQUIVALENT DES
ÉMISSIONS ANNUELLES
DE 20 000 VOITURES**

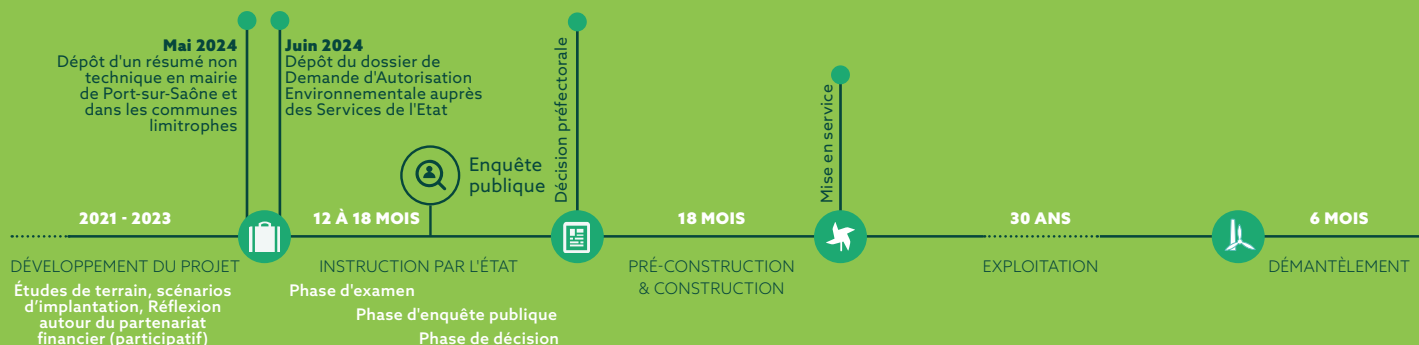
REVENUS ANNUELS ESTIMÉS POUR PORT-SUR-SAÔNE

167 000 €
125 000 € DE LOYER
dont 15 000 € de frais de garderie
pour l'ONF
+ 42 000 € de fiscalité

* Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/consommation-par-habitant-et-par-ville-delectricite-en-france> (soit 2223kWh par personne et par an)

** Source : Bilan annuel des transports 2019 (MTE) : 12000 km/an en moyenne parcouru par les particuliers // ADEME (Car labelling) : 108g CO₂/km d'émissions moyennes véhicules thermiques

Les prochaines étapes du projet éolien de Port-sur-Saône



Le projet éolien retenu les résultats des principales études

Depuis 2021, de nombreuses études ont été menées sur la zone de projet afin de valider la faisabilité du parc éolien et de définir plus précisément le nombre, le gabarit et la position des éoliennes. Voici ci-dessous les principaux résultats de ces études. L'intégralité du dossier sera consultable pendant l'enquête publique, organisée à l'initiative de la Préfecture fin 2024 ou début 2025 :

ÉTUDE DE VENT

Un mât de mesure de vent de 131m a été installé sur site mi-février 2022. L'analyse des données recueillies pendant 18 mois valide que le gisement en vent est suffisant pour assurer la pérennité économique d'un parc de 4 éoliennes de 230m. Ces données permettent aussi d'analyser les directions de vent, et ainsi de positionner les éoliennes. Les vents dominants proviennent majoritairement du sud-ouest, et de façon plus occasionnelle du nord-est.

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

◦ AVIFAUNE

Aucune voie migratoire active n'a été identifiée sur, et à proximité, de la zone de projet.

Le Milan royal occupe essentiellement les milieux ouverts et en particulier les secteurs compris entre Combeaufontaine et Chaux-lès-Port.

Aucune cigogne noire n'a été observée durant l'ensemble des prospections naturalistes.

◦ CHIROPTÈRES

18 espèces de chauves-souris ont été identifiées sur le site d'après les enregistrements au sol ;

L'activité du Minioptère de Schreibers, espèce patrimoniale emblématique, très présente dans la grotte du Carrousel est demeurée faible dans la zone de projet tout au long de l'année, en particulier dans les secteurs de boisements. Aucun individu n'a été enregistré au niveau du micro haut à 85 mètres d'altitude.

Un plan de bridage des éoliennes (arrêt complet des éoliennes à certaines périodes) adapté à l'activité des chauves-souris a été défini et sera validé par la DREAL durant l'instruction du projet.

ÉTUDE ACOUSTIQUE

Une étude acoustique a été menée du 27 octobre au 23 novembre 2022 par les bureaux d'études GAMBA et GANTHA. Des sonomètres ont été posés sur 5 points d'écoute différents, couvrant les habitats les plus proches tout autour de la zone de projet. Une simulation acoustique a été effectuée et aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été constaté, sauf sur les habitations isolées aux Arpents. Par conséquent un bridage des éoliennes a été proposé pour limiter l'impact sonore sur les habitations des Arpents et sera validé par les services de l'Etat. Il sera mis en place pour que les émergences restent conformes aux limites réglementaires. À noter qu'une nouvelle étude acoustique, après l'installation des éoliennes, sera réalisée pour vérifier la conformité de l'étude initiale réalisée en 2022.

ÉTUDE PAYSAGÈRE

La perception paysagère du projet depuis le village de Port-sur-Saône a été largement prise en compte pour définir l'implantation des éoliennes. Ainsi, le schéma d'implantation retenu limite l'emprise horizontale du projet : il comporte 4 éoliennes en une seule ligne compacte, d'orientation nord-ouest sud-est. Quelques photomontages en page 4 permettent d'illustrer l'insertion paysagère. À noter qu'une quarantaine de photomontages seront disponibles dans le dossier mis à l'enquête publique.

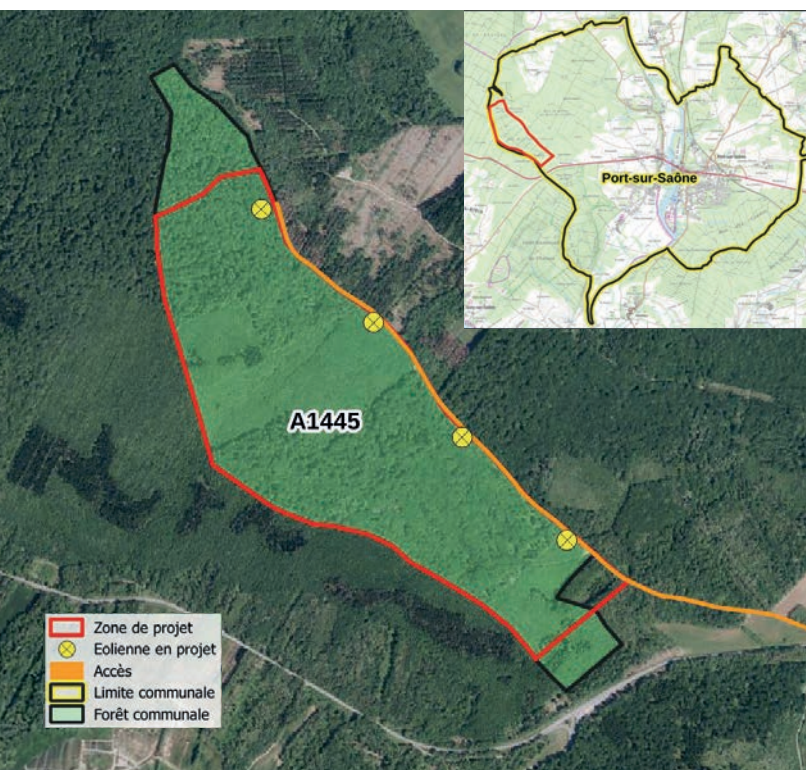


À l'issue de ces études, le schéma d'implantation a été défini en concertation avec les élus de Port-sur-Saône et l'ONF et a été présenté lors de la concertation préalable en juin 2023. Le projet retenu compte 4 éoliennes de 230m en bout de pale, placées le long de la piste forestière principale.

Pourquoi 230m ? la garde à la canopée

Le gabarit des éoliennes a été défini pour permettre de limiter au maximum le risque pour les chauves-souris. Il convient de laisser une distance suffisante entre le passage au point-bas des pales, et la canopée (le haut des arbres) : ceci afin de laisser un espace suffisant aux chiroptères pour chasser au-dessus de la canopée.

De fait, des éoliennes de 230 m de haut, équipées de rotors de 165 m, au maximum, permettent d'avoir une garde au sol de 65 m. Les arbres du bois des Cosaques faisant 35m pour les plus hauts, le choix d'éoliennes de grande hauteur permet de conserver une garde à la canopée de 30 m.



La concertation et l'information

Dès le début du projet, un comité de pilotage a été mis en place, réunissant les élus de la commune, l'ONF et Opale EN. Ces réunions régulières, organisées pendant toute la durée du développement du projet ont permis aux élus de suivre l'avancée des études, de prendre part à la construction du schéma d'implantation des éoliennes, de définir les mesures d'accompagnement ou encore de comprendre le modèle participatif. Ces comités de pilotage se poursuivront pendant les prochaines phases du projet : instruction, financement, construction et mise en service du parc éolien.

L'information aux habitants a également été l'une des priorités des élus. Trois lettres d'information ont été distribuées aux habitants de Port-sur-Saône et un site Internet dédié a été mis en ligne. Deux temps forts de concertation ont été organisés : en décembre 2022 et juin/juillet 2023, permettant aux habitants de rencontrer les élus et Opale au cours de permanences et de donner leur avis.

BILAN DE LA PRÉ-ENQUÊTE PUBLIQUE

La concertation qui s'est tenue du 23 juin au 9 juillet 2023 a fait l'objet d'un bilan, disponible sur le site internet du projet, et en mairie.

A l'occasion des deux permanences, moins de 10 personnes se sont déplacées, venant poser leurs questions ou donner leur avis aux élus ou aux représentants d'Opale.

Au total, 9 avis ont été déposés, essentiellement sur le site internet du projet : 0,1% de l'ensemble du bassin de population informé s'est donc exprimé sur le projet. Sur les 9 avis recueillis, 1 avis est positif, 1 avis est neutre et 7 avis sont négatifs. Les thèmes environnementaux et de perception paysagère sont les sujets ayant fait l'objet de la majorité des contributions.

Plusieurs avis soulevaient des questions, dont les éléments de réponse sont donnés dans le bilan de la PEP.



La commune de Port-sur-Saône propriétaire de 25% du projet éolien

Au-delà des retombées financières classiques (loyer et fiscalité), estimées à 167 000€/an, Opale EN a proposé à la commune de Port-sur-Saône de bénéficier d'un développement participatif. Ainsi, 7 réunions de travail ont permis aux élus, accompagnés par un tiers conseil, M. Quantin, de comprendre le montage financier et la gouvernance d'un tel modèle. Pour un risque financier de 2500€, la commune s'est associée à Opale EN pour devenir co-propriétaire du projet et acquérir 25% des parts de celui-ci. A l'autorisation du projet, la commune pourra conserver ses parts ou vendre tout ou partie de ses actions à d'autres acteurs locaux : communauté de communes, habitants, club de citoyens, entreprises locales, Société d'Economie Mixte (SEM), etc.

Une fois le parc construit, la commune et les acteurs locaux, actionnaires du projet, bénéficieront des retombées liées à la vente de l'électricité produite, et participeront à sa gouvernance tout au long de son exploitation.

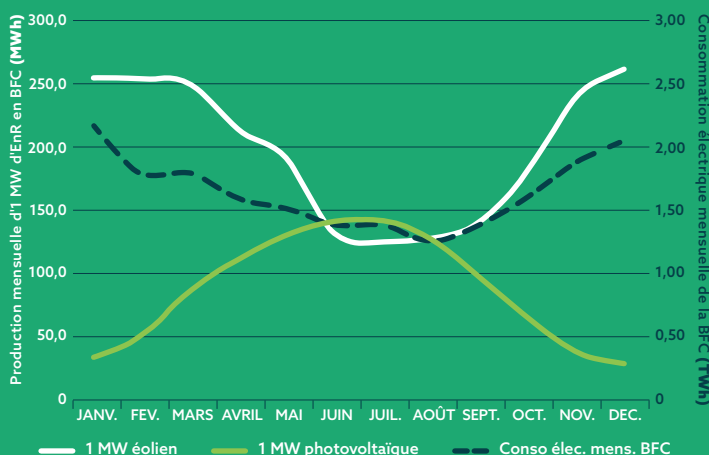
Cette association permet à la collectivité, et à terme, aux acteurs locaux de rester acteurs du projet éolien ; lui conférant ainsi, un vrai ancrage local.

Zoom sur... la production électrique produite par le parc éolien

La production d'énergie éolienne est variable selon les saisons mais se caractérise par une forte corrélation avec notre courbe de consommation ; c'est bien lorsque la consommation est la plus forte, en hiver, que la production éolienne est également la plus importante. Ainsi, en Bourgogne Franche-Comté, l'éolien fournit 53% de son énergie annuelle sur les 5 mois d'hiver ; quand le photovoltaïque, sur la même période, ne fournit que 22% de son énergie annuelle.

De plus, 1MW installé éolien produit sur une année 2 fois plus qu'1MW installé en photovoltaïque ; il est donc indispensable de mettre en place, au niveau régional, un mix énergétique permettant de couvrir la courbe complète de nos besoins de consommation.

COMPARAISON DE PRODUCTION ÉOLIEN/PHOTOVOLTAÏQUE ET PROFIL DE CONSOMMATION DE LA BFC SUR UNE ANNÉE TYPE



Photomontages du projet

ZOOM 40°



Port-sur-Saône | RD322 : entrée Est de la ville

ANGLE 40°



Port-sur-Saône | D6 en direction de la ville

ANGLE 40°



RN19 depuis Combeaufontaine vers Port-sur-Saône

ANGLE 40°



Chargey-lès-Port | Église

ANGLE 40°

opale

www.opale-en.com



Pour toute question, l'équipe d'Opale EN, en particulier Carole Kolb, Cheffe de projet, se tient à votre disposition :

carole@opale-en.eu - 03 81 61 66 88

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet

<https://parc-eolien-port-sur-saone.fr/>